

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le 28 mai 2013 de 19 h 30 à 22 h au siège social de la commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Sylvie Blouin
Denise Caron
Marie-Line Comeau
Nathalie Côté
Denise Dulac
Sylvie Jalbert
Jeannine Lachance.-Mercier
Francine Lehouillier
Carmen Nicole
Amélie Pelletier
Johanne Talbot

Messieurs Romain de la Durantaye
Claude Daigle
Luc Dion
Alain Grenier
Jean Lefebvre
Gérald Roy
Bernard Therrien

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général intérimaire
M. Serge Mathurin, directeur général adjoint et secrétaire général intérimaire

Sont absents: M. Rino Beaulieu
M. Normand Caron
M. Germain Pelletier
M. Jocelyn Carrier, directeur général

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux commissaires.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-13-05-28-01 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le commissaire Luc Dion et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Le point 5.5 sera traité après le point 4.

Retrait : point 5.20

Ajout : Point 5.27 : Motion de félicitations à l'école secondaire de Saint-Charles

**CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**
Séance ordinaire du **mardi 28 mai 2013 à 19 h 30**
au siège social de la commission scolaire à Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL ET DE SON AJOURNEMENT AU 14 MAI 2013**
- 4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
 - 4.1- ...
 - 4.2- ...
- 5.- DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 5.1- Entrée progressive au préscolaire
 - 5.2- Bilan de la première année de l'Anglais intensif : écoles de la Source et de la Marelle
 - 5.3- Modification de la structure administrative des cadres de service pour 2013-2014
 - 5.4- Modification des structures administratives des cadres d'établissement 2013-2014
 - 5.5- Adoption du projet de division du territoire de la commission scolaire en circonscriptions électorales
 - 5.6- Services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires 2013-2014
 - 5.7- Actes d'établissement 2013-2014
 - 5.8- Motion de félicitations : M. Jocelyn Carrier
 - 5.9- Motion de félicitations: Camille Bélanger
 - 5.10- Motion de félicitations : Joanie Tanguay
 - 5.11- Motion de félicitations : Simon Turgeon
 - 5.12- Motion de félicitations : Mini-relais pour la vie
 - 5.13- Motion de félicitations : CEA de Montmagny-L'Islet-Nord
 - 5.14- Renouvellement du siège d'administration au CJE de la MRC de L'Islet
 - 5.15- Nomination au poste de régisseur au service du transport
 - 5.16- Amendement à la résolution CC-13-03-26-13 : Poste de directeur général
 - 5.17- Adjudication du contrat de construction pour la réfection de la toiture (2013) à l'école Aubert-De Gaspé (St-Aubert)
 - 5.18- Adjudication du contrat de construction pour la réfection de la toiture (2013) à l'école de la Source (St-Raphaël)
 - 5.19- Adjudication de contrat de construction pour le plan de redressement et de mise aux normes (2013) à l'école de la Nouvelle-Cadie (St-Gervais)
 - 5.20- ~~Mise à niveau des systèmes CVCA, phase 2 au siège social~~
 - 5.21- Réfections majeures toiture, maçonnerie (phase 1 et 2) et fenestration (2013) au Centre d'éducation des adultes de Bellechasse
 - 5.22- Protecteur de l'élève
 - 5.23- Mises en disponibilité et non-renouvellement [2]
 - 5.24- Droit d'usage sur le lot 5 173 697 situé à St-Anselme
 - 5.25- Servitude au bénéfice de la Société Telus communication et Hydro-Québec – Secteur St-Marc
 - 5.26- Délégué officiel et substitut à l'assemblée générale de la Société GRICS
 - 5.27- Motion de félicitations à l'école secondaire de Saint-Charles
- 6.- RAPPORT DES COMITÉS**
 - 6.1- Comité de parents
 - 6.2- Comité consultatif du transport
 - 6.3- Comité EHDAA
 - 6.4- Comité directeur pour l'informatique de gestion
 - 6.5- Comité directeur pour l'informatique de l'enseignement
- 7.- INFORMATIONS**
 - 7.1- Lettre de la ministre du MELS : projets retenus Maintien bâtiments 2012-2013
 - 7.2- Lettre de la ministre du MELS : embellissement des cours d'école 2012-2013
 - 7.3- Lettre de la ministre du MELS : dérogation à l'horaire officiel des épreuves ministérielles d'anglais
 - 7.4- Lettre du ministre de l'Enseignement supérieur, M. Pierre Duchesne
 - 7.5- Lettre de M^{me} Claire Bossé, comité organisateur de la Corporation touristique de Berthier-sur-Mer
 - 7.6- Lettre de la ministre du MELS : agrandissement de l'école Provencher
 - 7.7- Invitation à la conférence de presse – infrastructures scolaires prévues dans les régions administratives de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
 - 7.8- Lancement de la nouvelle Politique de la famille et des aînés de Montmagny

- 8.- RÉGIE INTERNE
 - 8.1- ...
- 9.- QUESTIONS DIVERSES
 - 9.1- ...
- 10.- DOCUMENTATION
 - 10.1- ...
- 11.- PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 11.1- ...
- 12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

3.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2013 ET DE SON AJOURNEMENT AU 14 MAI 2013**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-13-05-28-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2013 et de son ajournement au 14 mai 2013;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2013 et de son ajournement au 14 mai 2013 soit adopté tel que présenté.

Adopté.-

4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question à ce point.

5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**

5.5- **Adoption du projet de division du territoire de la commission scolaire en circonscriptions électorales**

À la demande du président, M. Daniel Ouellet, technicien en informatique, présente les critères relatifs à la détermination des circonscriptions électorales tels que décrétés par le Directeur général des élections. Le directeur général intérimaire, M. André Chamard, et M. Ouellet présentent une hypothèse qui respecte ces critères. Le conseil des commissaires a procédé par vote à main levée.

ATTENDU les élections scolaires prévues le 2 novembre 2014;

ATTENDU la décision ministérielle d'octroyer 12 circonscriptions électorales à la commission scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU la date limite du 1^{er} juin 2013 pour déposer un projet de division du territoire de notre commission scolaire en circonscriptions électorales;

ATTENDU la recommandation du comité de travail pour la division du territoire en circonscriptions électorales et modifiée en conseil des commissaires;

CC-13-05-28-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Amélie Pelletier et **RÉSOLU À MAJORITÉ**:

QUE le projet de division du territoire de la commission scolaire de la Côte-du-Sud en 12 circonscriptions électorales soit adopté tel que présenté dans le document 5.5 annexé au procès-verbal;

QU'un avis public soit émis à cet effet dans les quinze jours suivant son adoption.

Adopté.-

5.1- Entrée progressive au préscolaire

M. Jean-Marc Jean, directeur des Services éducatifs, présente le calendrier d'activités relatif aux périodes de transition des élèves du préscolaire et de la première année du 1^{er} cycle, tel que conçu par un comité de travail.

5.2- Bilan de la première année de l'Anglais intensif : écoles de la Source et de la Marelle

M. Jean-Marc Jean, directeur des Services éducatifs, présente le bilan très positif de l'anglais intensif dans ces écoles cette année.

5.3- Modification des structures administratives des cadres d'établissement 2013-2014 :

À la demande du président, le directeur général intérimaire, M. André Chamard, présente ce projet de résolution :

ATTENDU les modifications apportées à la structure administrative des cadres de service pour l'année 2013-2014;

ATTENDU la suppression du poste de direction adjointe aux Services éducatifs jeunes;

ATTENDU la création d'un poste de coordonnateur aux Services éducatifs jeunes à 40 %;

ATTENDU la consultation auprès de la section locale de l'Association des cadres scolaires (ACSQ) relativement à la modification de la structure administrative;

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Romain de la Durantaye et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**:

QUE la structure administrative des cadres de service 2013-2014 soit adoptée telle que présentée;

QUE cette structure administrative soit effective à compter du 1^{er} juillet 2013.

Adopté.-

5.4- Modification des structures administratives des cadres de service pour 2013-2014

Le directeur général intérimaire, M. André Chamard, à la demande du président, présente ce projet de résolution :

ATTENDU la consultation auprès de la section Côte-du-Sud de l'Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE) et de l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ) relativement à la modification de la structure administrative des cadres des écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2013-2014;

ATTENDU une réduction de 30 % de poste de direction à l'école secondaire de la Rencontre;

ATTENDU une réduction de 30 % de poste de direction à l'école secondaire de Saint-Damien;

ATTENDU une réduction de 10 % de poste de direction à l'école secondaire Bon-Pasteur;

ATTENDU une augmentation de 20 % de poste de direction à l'école primaire Provencher;

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Nathalie Côté et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la structure administrative des cadres d'établissement soit adoptée telle que présentée;

QUE cette structure administrative soit effective à compter du 1^{er} juillet 2013.

Adopté.-

CC-13-05-28-04

CC-13-05-28-05

5.5- Adoption du projet de division du territoire de la commission scolaire en circonscriptions électorales

Ce point a été traité après le point 4.

5.6- Services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires 2013-2014

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU le Règlement concernant le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire;

ATTENDU l'article 236 de la Loi sur l'instruction publique obligeant les commissions scolaires à déterminer les services éducatifs qui sont dispensés dans chacune de ses écoles;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents en vertu du 5^e alinéa de l'article 193. de la Loi sur l'instruction publique;

CC-13-05-28-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Amélie Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte le document relatif aux services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires en 2013-2014.

Adopté.-

5.7- Actes d'établissement 2013-2014

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la politique de maintien et de fermeture des écoles;

ATTENDU le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2013-2014 à 2015-2016;

CC-13-05-28-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Francine Lehouillier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**:

QUE quarante-neuf (49) actes d'établissement soient délivrés sur l'ensemble du territoire de la commission scolaire de la Côte-du-Sud, conformément à la liste ci-jointe.

Adopté.-

5.8- Motion de félicitations : M. Jocelyn Carrier

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU la tenue de la remise de prix pour l'Ordre du mérite de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

ATTENDU la sélection de monsieur Jocelyn Carrier comme récipiendaire du prix de l'Ordre du mérite au sein du Regroupement des commissions scolaires de la région de Chaudière-Appalaches;

ATTENDU l'implication et le travail assidu de monsieur Carrier pour l'avancement de l'éducation et la promotion du système d'éducation publique;

ATTENDU les reportages médiatiques entourant l'événement;

ATTENDU les retombées positives pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

CC-13-05-28-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Jeannine Lachance-Mercier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**:

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit de monsieur Jocelyn Carrier;

QUE le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à monsieur Carrier.

Adopté.-

5.9- Motion de félicitations : Camille Bélanger

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU la tenue du programme Forces Avenir, pour reconnaître et promouvoir l'engagement étudiant;

ATTENDU la nomination d'une lauréate pour la semaine du 29 avril 2013, dans la catégorie Élève persévérant;

ATTENDU la nomination de Camille Bélanger, de l'école secondaire Bon-Pasteur, à ce titre;

ATTENDU QUE Camille Bélanger a reçu cette mention grâce à ses efforts et à sa persévérance scolaire exemplaires;

ATTENDU les reportages médiatiques entourant cet honneur;

ATTENDU les retombées positives de cet honneur pour l'école secondaire Bon-Pasteur et pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

CC-13-05-28-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Nathalie Côté et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit de Camille Bélanger;

QUE le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à Camille Bélanger.

Adopté.-

5.10- Motion de félicitations : Joanie Tanguay

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU la tenue du Concours « Chapeau les filles » soulignant la volonté et le travail des femmes inscrites à un programme de formation professionnelle et technique qui mène à l'exercice d'un métier traditionnellement masculin;

ATTENDU la nomination de Joanie Tanguay, élève du Centre de formation agricole de Saint-Anselme, comme lauréate du concours;

ATTENDU QUE Joanie Tanguay a reçu cette mention grâce à son inscription au programme de production animale;

ATTENDU QUE Joanie Tanguay sera finaliste au volet national du concours dans la catégorie « Agriculture, Stage à l'international et continuité »;

ATTENDU les reportages médiatiques entourant cet honneur;

ATTENDU les retombées positives de cet honneur pour le Centre de formation agricole et pour l'ensemble de la Commission de la Côte-du-Sud;

CC-13-05-28-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Luc Dion et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit de Joanie Tanguay;

QUE le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à Joanie Tanguay.

Adopté.-

5.11- Motion de félicitations : Simon Turgeon

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU la tenue du programme Forces Avenir, pour reconnaître et promouvoir l'engagement étudiant;

ATTENDU la nomination d'un lauréat pour la semaine du 1^{er} Avril 2013, dans la catégorie Élève persévérant;

ATTENDU la nomination de Simon Turgeon, de l'école secondaire de Saint-Damien, à ce titre;

ATTENDU QUE Simon Turgeon a reçu cette mention grâce à ses efforts et à sa persévérance scolaire exemplaires;

ATTENDU les reportages médiatiques entourant cet honneur;

ATTENDU les retombées positives de cet honneur pour l'école secondaire Bon-Pasteur et pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

CC-13-05-28-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Sylvie Blouin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit de Simon Turgeon;

QUE le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à Simon Turgeon.

Adopté.-

5.12- Motion de félicitations : Mini-relais pour la vie

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU la tenue du concours du Prix reconnaissance du Regroupement des commissions scolaires de la région Chaudière-Appalaches;

ATTENDU la sélection du projet *Le Mini-relais pour la vie*, de l'école primaire de la Nouvelle-Cadie, comme récipiendaire du Prix au niveau de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU la présentation du projet par des élèves de l'école lors du gala du RCSRCA, tenu le 2 mai dernier;

ATTENDU les reportages médiatiques entourant l'événement;

ATTENDU les retombées positives pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

CC-13-05-28-12

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Gérald Roy et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit des élèves et des membres de l'équipe-école impliqués dans le projet *Le Mini-relais pour la vie*;

QUE le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à l'école, afin de souligner cette réussite.

Adopté.-

5.13- Motion de félicitations : CEA de Montmagny – L’Islet-Nord

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU la tenue du concours du Prix de la reconnaissance en lecture, découlant du Plan d’action sur la lecture à l’école;

ATTENDU la sélection du projet *Chantons pour lire, lisons pour chanter*, du Centre d’éducation des adultes de Montmagny–L’Islet-Nord, comme finaliste national;

ATTENDU les reportages médiatiques entourant l’événement;

ATTENDU les retombées positives pour l’ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

CC-13-05-28-13

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Carmen Nicole et **RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**:

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l’endroit des élèves et des membres de l’équipe-école impliqués dans le projet *Chantons pour lire, lisons pour chanter*;

QUE le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique au Centre d’éducation des adultes de Montmagny-L’Islet, afin de souligner cette réussite.

Adopté.-

5.14- Renouvellement du siège d’administration au CJE de la MRC de L’Islet

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU les règlements généraux du Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de L’Islet qui prévoit un siège pour le secteur Éducation et de la formation à son conseil d’administration;

ATTENDU QUE madame la commissaire Nathalie Côté représente la commission scolaire à cette instance;

ATTENDU QUE le siège du secteur Éducation et de la formation vient en élection le 4 juin prochain;

ATTENDU QUE le mandat est d’une durée de deux ans;

CC-13-05-28-14

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Claude Daigle et **RÉSOLU À L’UNANIMITÉ** :

QUE madame la commissaire Nathalie Côté soit nommée afin de représenter la Commission scolaire au conseil d’administration du Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de L’Islet pour un mandat de deux (2) ans.

Adopté.-

5.15- Nomination au poste de régisseur au service du transport

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU la retraite de madame Ginette Rochefort, régisseuse au service du transport, le 30 août 2013;

ATTENDU la nécessité de pourvoir à ce poste;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection à la suite des entrevues réalisées le 14 mai dernier;

CC-13-05-28-15

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Gérald Roy et **RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**:

QUE madame Carole Bélanger soit nommée à titre de régisseuse au service du transport;

QUE cette nomination prenne effet avec l'adoption de la présente résolution.

Adopté.-

5.16- Amendement à la résolution CC-13-03-26-13 : Poste de directeur général

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU QUE le directeur général de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, monsieur Jocelyn Carrier nous a avisés qu'il prendra sa retraite le 5 septembre 2013;

ATTENDU QUE monsieur Carrier pourra agir, selon son intention, à titre de conseiller-cadre à compter du 1^{er} juillet 2013;

ATTENDU le profil de compétences du directeur général adopté par le conseil des commissaires;

ATTENDU les avantages d'une prise en charge la plus efficiente possible des orientations, stratégies et décisions pour l'avenir de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

CC-13-05-28-16

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Jean Lefebvre et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE monsieur Jocelyn Carrier, soit réaffecté à titre de conseiller-cadre le 1^{er} juillet 2013;

QUE monsieur André Chamard soit nommé directeur général de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud pour une période indéterminée, à compter du 1^{er} juillet 2013;

QUE le président, monsieur Alain Grenier, et la vice-présidente, madame Jeannine Lachance-Mercier, soient autorisés à signer, au nom de la Commission scolaire, tout document relatif aux conditions d'emploi des hors cadres;

QUE la résolution CC-13-03-26-13 soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations.

Adopté.-

5.17- Adjudication du contrat de construction pour la réfection de la toiture (2013) à l'école Aubert-De Gaspé (St-Aubert)

Le président, M. Alain Grenier présente ce projet de résolution :

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 19 avril 2013 pour le projet à l'école Aubert-De Gaspé – Réfection de la toiture (2013);

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 mai 2013 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme Brainbox architecture inc., recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise Toitures des deux rives inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 160 000 \$ (avant taxes);

ATTENDU l'octroi reçu le 28 mars 2013 de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments ».

CC-13-05-28-17

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Nathalie Côté et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat de construction pour la réfection de la toiture (2013) à l'école Aubert-De Gaspé soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Toitures des deux rives inc. pour un montant de 160 000 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.18- Adjudication du contrat de construction pour la réfection de la toiture (2013)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTEND l'appel d'offres public publié en date du 19 avril 2013 pour le projet à l'école de la Source – Réfection de la toiture (2013);

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 mai 2013 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme Brainbox architecture inc., recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise Sélect Toiture inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 55 300 \$ (avant taxes);

ATTENDU l'octroi reçu le 28 mars 2013 de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments ».

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Jean Lefebvre et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

CC-13-05-28-18

QUE le contrat de construction pour la réfection de la toiture (2013) à l'école de la Source soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Sélect Toitures inc. pour un montant de 55 300 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.19- Adjudication du contrat de construction pour le plan de redressement et de mise aux normes (2013) à l'école de la Nouvelle-Cadie (St-Gervais)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 28 mars 2013 pour le projet à l'école de la Nouvelle-Cadie – Plan de redressement et de mise aux normes (2013);

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 mai 2013 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme St-Gelais Montminy et associés, architectes, recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise Guillaume Proulx construction inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 335 000 \$ (avant taxes);

ATTENDU l'octroi reçu le 28 mars 2013 de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments ».

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Gérald Roy **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

CC-13-05-28-19

QUE le contrat de construction pour le Plan de redressement et de mise aux normes (2013) à l'école de la Nouvelle-Cadie soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Guillaume Proulx construction inc. pour un montant de 335 000 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.20- Mise à niveau des systèmes CVCA, phase 2 au siège social

Ce point a été retiré.

5.21- Réfections majeures toiture, maçonnerie (phase 1 et 2) et fenestration (2013) au Centre d'éducation des adultes de Bellechasse

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 3 mai 2013 pour le projet au Centre d'éducation des adultes de Bellechasse – Réfections majeures toiture, maçonnerie (phase 1 et 2) et fenestration.

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 23 mai 2013 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme Onico architecture, recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise Construction Jacques Dubois et fils inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 698 000 \$ (avant taxes);

ATTENDU l'octroi reçu le 28 mars 2013 de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments ».

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Gérald Roy et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**:

CC-13-05-28-20

QUE le contrat de construction pour le projet de Réfections majeures toiture, maçonnerie (phase 1 et 2) et fenestration au Centre d'éducation des adultes de Bellechasse soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Construction Jacques Dubois et fils inc. pour un montant de 698 000 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.22- Protecteur de l'élève

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique stipulant l'obligation pour les commissions scolaires de procéder à l'engagement d'un protecteur de l'élève;

ATTENDU le travail effectué par l'actuel titulaire du poste de protecteur de l'élève depuis son entrée en fonction;

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité de parents lors de la consultation tenue le 13 mai 2013 quant au maintien en fonction de l'actuel titulaire du poste de protecteur de l'élève;

CC-13-05-28-21

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Romain de la Durantaye et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le Conseil des commissaires de la commission scolaire de la Côte-du-Sud reconduise le mandat de M. Guy Robitaille à titre de protecteur de

l'élève de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud pour la période du 16 août 2013 au 15 août 2016;

QUE le président du conseil des commissaires, M. Alain Grenier, soit mandaté pour signer une entente de service avec le protecteur de l'élève.

Adopté.-

5.23- Mises en disponibilité

Le président, M. Alain Grenier, présente ces deux projets de résolution :

Monsieur Réal Audet

ATTENDU le projet d'organisation scolaire pour l'année scolaire 2013-2014 pour les centres de formation professionnelle adopté par le conseil des commissaires;

ATTENDU l'application des dispositions prévues à la procédure d'affectation des enseignantes et des enseignants;

CC-13-05-28-22

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le conseil des commissaires procède à la mise en disponibilité de monsieur Réal Audet à compter du 1^{er} juillet 2013. Monsieur Audet enseigne actuellement en formation agricole – secteur animal au Centre de formation professionnelle de Saint-Anselme ;

QUE monsieur Audet soit avisé de la présente décision, conformément aux dispositions de la convention collective.

Adopté.-

Madame Marie-Hélène Blais

ATTENDU le projet d'organisation scolaire pour l'année scolaire 2013-2014 pour les centres de formation professionnelle adopté par le conseil des commissaires;

ATTENDU l'application des dispositions prévues à la procédure d'affectation des enseignantes et des enseignants;

CC-13-05-28-23

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le conseil des commissaires procède à la mise en disponibilité de madame Marie-Hélène Blais à compter du 1^{er} juillet 2013. Madame Blais enseigne actuellement en formation agricole – secteur végétal au Centre de formation professionnelle de Saint-Anselme ;

QUE madame Blais soit avisée de la présente décision, conformément aux dispositions de la convention collective.

Adopté.-

5.24- Droit d'usage sur le lot 5 173 697 situé à Saint-Anselme

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU QUE la Commission scolaire régionale Louis-Fréchette avait cédé à la Corporation des loisirs de Saint-Anselme, par bail emphytéotique, un lot afin d'y aménager un terrain de tennis;

ATTENDU QUE ce bail, portant le numéro d'enregistrement 22586, a pris fin en 2009;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Anselme désire renouveler cette entente afin d'y intégrer le « gazebo » qui a été érigé à proximité du terrain de tennis;

ATTENDU QUE la Commission scolaire est favorable à accorder un droit d'usage de ce lot pour un période de 20 ans;

CC-13-05-28-24

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Luc Dion et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud accepte d'accorder un droit d'usage à la municipalité de Saint-Anselme, sur le lot 5 173 697 du Cadastre du Québec pour une période de 20 ans;

QUE le président, Monsieur Alain Grenier, et le directeur général intérimaire de la commission scolaire, Monsieur André Chamard, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire le contrat à intervenir ainsi que tout document nécessaire pour donner effet aux présentes.

Adopté.-

5.25- Servitude au bénéfice de la société Telus communications et Hydro-Québec – Secteur St-Marc

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Anselme procèdera à la réfection du chemin St-Marc à l'été 2013;

ATTENDU QU'à l'intérieur de ce projet de réfection, la Municipalité aménagera un trottoir ainsi qu'une piste cyclable afin de permettre aux usagers d'avoir accès au terrain des loisirs en toute sécurité;

ATTENDU QUE, pour ce faire, la Municipalité a demandé à TELUS de déplacer un poteau et que le hauban de celui-ci se trouve sur le terrain de la commission scolaire Côte-du-Sud;

ATTENDU QUE SOCIÉTÉ TELUS COMMUNICATIONS ET HYDRO-QUÉBEC demande une servitude pour ce hauban;

CC-13-05-28-25

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Luc Dion et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud autorise une servitude réelle au bénéfice de SOCIÉTÉ TELUS COMMUNICATIONS et HYDRO-QUÉBEC sur le lot 5 290 551 tel qu'identifié au plan en annexe;

QUE la Municipalité de Saint-Anselme procèdera, à ses frais, à l'arpentage ainsi qu'à l'enregistrement de l'acte de servitude;

QUE le président, Monsieur Alain Grenier, et le directeur général intérimaire de la commission scolaire, Monsieur André Chamard, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire tout document nécessaire pour donner effet aux présentes.

Adopté.-

5.26- Délégué officiel et substitut à l'assemblée générale de la société GRICS

Le président, M. Alain Grenier présente ce projet de résolution :

ATTENDU QUE la commission scolaire est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires et que le contrat de participation stipule que la commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom;

CC-13-05-28-26

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

QUE M. André Chamard, directeur général intérimaire, soit nommé délégué officiel de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS et y exerce tous les pouvoirs inhérents;

QU'en cas d'incapacité d'agir du délégué officiel, le directeur général adjoint soit nommé délégué officiel substitut à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS avec le même mandat;

QUE la présente résolution annule et remplace toute autre résolution ayant pour objet la nomination d'un délégué officiel à l'assemblée générale de la Société GRICS.

Adopté.-

5.27- Motion de félicitations : école secondaire de Saint-Charles

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU la tenue du premier Gala méritas de l'école secondaire de Saint-Charles;

ATTENDU la qualité de l'organisation de l'événement;

ATTENDU l'implication des membres du personnel pour la tenue du Gala méritas;

ATTENDU les retombées positives pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU la valorisation de l'école publique grâce à ce gala;

CC-13-05-28-27

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit de l'école secondaire de Saint-Charles;

QUE le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à l'école secondaire Saint-Charles, afin de souligner la tenue du premier Gala méritas.

Adopté.-

6.- RAPPORT DES COMITÉS

6.1- Comité de parents

Madame Amélie Pelletier, commissaire, présente le compte-rendu de la rencontre du comité de parents tenue le 8 avril 2013.

6.2- Comité consultatif du transport

La prochaine rencontre du comité se tiendra en juin.

6.3- Comité EHDAA

La réunion a été consacrée principalement à la visite du CFER.

6.4- Comité directeur pour l'informatique de gestion

Aucun sujet à ce point.

6.5- Comité directeur pour l'informatique de l'enseignement

Aucun sujet à ce point.

7. INFORMATIONS

7.1- Lettre de la ministre du MELS : projets retenus Maintien bâtiments 2012-2013

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre de M^{me} Marie Malavoy, ministre du MELS, nous allouant une enveloppe budgétaire de 6 045 007 \$ dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments pour l'année scolaire 2012-2013.

7.2- Lettre de la ministre du MELS : embellissement des cours d'école 2012-2013

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre de M^{me} Marie Malavoy, ministre du MELS, nous allouant une somme de 50 000 \$ pour la réalisation des projets d'embellissement des cours des écoles des Rayons-de-Soleil de Saint-Damien et de la Ruche-De Lanaudière de Saint-Vallier.

7.3- Lettre de la ministre du MELS : dérogation à l'horaire officiel des épreuves ministérielles d'anglais

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre de M^{me} Marie Malavoy, ministre du MELS, autorisant une dérogation à l'horaire officiel de la passation des épreuves ministérielles pour des élèves de l'école de la Source de Saint-Raphaël.

7.4- Lettre du ministre de l'Enseignement supérieur, M. Pierre Duchesne

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre de M. Pierre Duchesne, ministre de l'Enseignement supérieur du MELS, nous demandant de soumettre la candidature de deux personnes pour siéger comme représentant des commissions scolaires au conseil d'administration du Cégep de Lévis-Lauzon.

7.5- Lettre de M^{me} Claire Bossé, comité organisateur de la Corporation touristique de Berthier-sur-Mer

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre de M^{me} Claire Bossé, du comité organisateur de la Corporation touristique de Berthier-sur-Mer, sollicitant notre appui financier pour l'organisation du 50^e anniversaire de l'école Notre-Dame-de-L'Assomption de Berthier-sur-Mer.

7.6- Lettre de la ministre du MELS : agrandissement de l'école Provencher (ajout de 5 classes)

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre de M^{me} Marie Malavoy, ministre du MELS, autorisant la réalisation du projet d'agrandissement de l'école Provencher avec l'ajout de 5 classes.

7.7- Invitation à la conférence de presse – infrastructures scolaires prévues dans les régions administratives de la Capitale-nationale et de la Chaudière-Appalaches

Le président, M. Alain Grenier, présente l'invitation reçue de la ministre du MELS à assister à une conférence de presse au cours de laquelle étaient dévoilées l'ensemble des nouvelles initiatives en matière d'infrastructures scolaires prévues dans les régions administratives de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

7.8- Lancement de la nouvelle Politique de la famille et des aînés de Montmagny

Le président, M. Alain Grenier, présente l'invitation reçue de la Ville de Montmagny à assister au lancement de la Politique de la famille et des aînés de Montmagny.

8.- RÉGIE INTERNE

Aucun sujet à ce point.

9.- QUESTIONS DIVERSES

Aucun sujet à ce point.

10.- DOCUMENTATION

Aucun sujet à ce point.

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet à ce pont.

12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CC-13-05-28-28

IL EST PROPOSÉ PAR madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la séance soit levée à 22 h.

Adopté.-

Alain Grenier
Président

Serge Mathurin
Secrétaire général intérimaire